

CONSEIL MUNICIPAL  
Compte rendu sommaire

SEANCE du 12 juillet 2021

12 conseillers présents

13 votants

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET :**

Il est nécessaire de créer un emploi permanent de 17 h 30 pour l'entretien général de la commune et la gestion écologique et durable des espaces verts (en remplacement du poste d'animateur de 8 h hebdomadaires)

Délibération adoptée à l'unanimité

**VALIDATION DU DEVIS DE REVETEMENT VOIRIE DEVANT LES COURS DE TENNIS**

L'entreprise Boisset propose un revêtement drainant pour un montant de 13.555,20 € HT. Le conseil municipal demande à ce qu'il soit fait des études complémentaires sur l'aménagement de l'accès voirie en tenant compte de l'arrivée par l'escalier, en harmonisant le tout avec le futur terrain multi sports et que lui soit proposé un nouveau devis après davantage d'informations.

Contre 10 Abstention 3

**VALIDATION DU DEVIS DE REFECTION DU COURS DE TENNIS**

Dans le cadre de la création du futur terrain multi sport, il est nécessaire de régénérer le cours de tennis adjacent.

L'entreprise FRANCE REALISATIONS propose une rénovation totale du cours de tennis pour un montant de 10.030,00 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

**FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS SUR LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel et des études

- 15 ans pour tous les autres comptes en 204

Délibération adoptée à l'unanimité

**CONVENTION ANTENNE RELAIS ORANGE**

A ce jour, nous n'avons pas assez d'éléments pour répondre à la demande d'Orange. Nous attendons des compléments d'information de leur part.

**PRIX DE VENTE DES ANCIENS BUREAUX DE L'ECOLE**

La commune ayant remplacé les bureaux de l'école primaire, le maire propose la revente des anciens bureaux doubles en bois au prix de 30 € l'un. Les recettes seront reversées au CCAS et serviront à financer une prochaine sortie scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TRAITEUR POUR LES REPAS DE LA CANTINE MUNICIPALE**

Les tarifs du traiteur restant inchangés, le conseil municipal renouvelle le contrat pour l'année scolaire 2021/2022

Délibération adoptée à l'unanimité

**PRIX DE REVENTE DES COMPOSTEURS DU SIRCTOM AUX ADMINISTRÉS**

Suite à la commande groupée de composteurs individuels par le SIRCTOM, celui-ci propose de les vendre aux communes au prix de 30 € l'unité.

Le conseil municipal, dans une démarche écologique auprès de ses administrés, approuve la commande de 20 unités et propose un prix à la revente à 15 € l'unité aux administrés.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Questions diverses :**

Devis travaux curage des fossés en Marion et travaux sur domaine public accédant à l'entrée un particulier 2048,28 € TTC

Travaux sur canalisation de la fontaine publique : 3720.00 € TTC

Feu artificiel du 14 juillet, l'association des boules est venue en renfort pour aider l'amicale des pompiers.

Buffet, buvettes, bal.

Marché semi nocturne du 27 août.

Forum des associations le 4 septembre

**Fin de la séance à 21h00**

**A Lens-Lestang, le 15 juillet 2021**

François FAURE, maire

